

placements de service peuvent se faire par le biais de l'auto-partage, on pourrait par exemple envisager une subvention des abonnements des transports publics pour les employés qui les utilisent, moyennant une augmentation de la location des places de parc louées à ces mêmes employés. La conséquence est profitable, tant pour l'environnement que pour la collectivité publique, puisqu'on diminue ainsi le nombre d'employés qui viennent au travail en voiture et que cette diminution implique que l'administration gagne du terrain réservé à du parcage et pourra peut-être réaffecter de manière plus judicieuse l'espace ainsi gagné. Ces réflexions méritent sans aucun doute d'être faites parallèlement à l'introduction de l'auto-partage.

En conclusion, notre groupe ne peut que se réjouir de constater qu'une partie, même si elle faible, des 2 millions de kilomètres effectués annuellement avec des véhicules privés, pourra être effectuée avec de l'auto-partage car ce système sert les intérêts environnementaux et permet d'introduire un véritable plan de mobilité.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe prend acte du présent rapport.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Die Freisinnige Fraktion hat den Rapport zur Kenntnis genommen und hat dazu lediglich eine Bemerkung: Wir können die Überlegungen, welche der Staatsrat gemacht hat, absolut nachvollziehen und befürworten das. Eine Bemerkung, wie gesagt: Es wird im Rapport gesagt, dass das Management dieses «Car-Sharings» in der Kantonsverwaltung kompliziert sein könnte. Es sollte dann nicht so sein, dass noch zusätzliches Personal benötigt wird, um die Organisation tatsächlich zum Funktionieren zu bringen.

Mit diesen Bemerkungen haben wir den Rapport zur Kenntnis genommen.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** L'auto-partage constitue vraiment un complément intéressant à l'utilisation des transports publics puisqu'il permet aux usagers de disposer d'une voiture lorsqu'ils en ont occasionnellement la nécessité. Le plan cantonal des transports prévoit que le canton développe l'auto-partage pour ses propres besoins lorsque cela se justifie économiquement et, d'autre part, qu'il encourage l'implantation de nouveaux emplacements d'auto-partage dans les centres régionaux et également dans les pôles touristiques.

L'analyse menée a démontré que l'utilisation de l'auto-partage par l'administration cantonale pouvait être envisagée aussi bien en remplacement de voitures de service peu utilisées qu'en lieu et place de l'utilisation des véhicules privés pour les déplacements professionnels. Vous avez pu lire que l'enquête réalisée auprès des services de l'Etat a permis d'établir un inventaire des véhicules de service dans l'administration cantonale et il ressort que seule une dizaine pouvait être concernée par l'auto-partage, la plupart des véhicules utilisés étant spécialement équipés. Le coût moyen des kilomètres effectués s'élèverait alors de quelques pour cent.

En ce qui concerne l'utilisation de véhicules privés pour les déplacements professionnels, les expériences faites dans d'autres administrations cantonales montrent que le coût des déplacements avec un système d'auto-partage correspond approximativement à l'indemnisation versée par l'Etat. Mais, comme l'expérience vaudoise l'a montré, il faut quand même aussi pouvoir prévoir des mesures incitatives. Le Conseil d'Etat est donc favorable à l'utilisation plus large de l'auto-partage au sein de l'administration cantonale. A cette fin, il a chargé le Service des transports et de l'énergie de mener une étude de faisabilité en collaboration avec les services concernés dans le but d'évaluer plus précisément les conditions de mise en œuvre d'un système d'auto-partage.

Und an die Adresse von Herrn Grossrat Etter kann ich sagen, dass ich dafür schauen werde, dass nicht zusätzliches Personal angestellt werden muss, um eben auch ein solches System funktionieren zu lassen. In diesem Sinne habe ich geschlossen.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### Rapport N° 117

sur le P314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst relatif à la mise en place d'une fondation «Seed Capital»<sup>1</sup>

#### Discussion

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat de son rapport qui présente l'avantage de donner une explication complète sur la fonction du «Seed Capital» et de faire le tour des offres des autres cantons, voire des pays européens.

Je note avec plaisir que notre canton a la ferme volonté de mettre en place une offre dans ce sens et ainsi de permettre à certains projets de bénéficier de cette amorce qui est indispensable à la concrétisation de nouveaux projets. Il se vérifie tous les jours que de nombreuses inventions, très souvent d'une technologie innovante, manquent de moyens financiers indispensables à leur lancement. Une structure de «Seed Capital» permettrait de soutenir ces projets dans leur phase initiale. Il est vrai qu'une telle structure devrait disposer de quelques moyens. Ces moyens devraient toutefois retrouver assez rapidement un retour sur investissements. En effet, en passant un contrat avec les inventeurs, la structure de «Seed Capital» devrait s'y retrouver financièrement à moyen terme. Même si l'on compte avec l'échec de certains projets, il est vraisemblable que d'autres laisseront de beaux bénéfices et, dans ce cas, la structure de «Seed Capital» serait en droit de demander une rétribution de son capital.

En conclusion, je constate avec plaisir la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec une telle structure de financement et je remercie de le faire dans les meilleurs délais. Cela sera également, à l'époque que

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 306ss.

nous vivons, un moyen de relancer quelques activités économiques supplémentaires.

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction du rapport concernant la mise en place d'une fondation «Seed Capital».

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le budget 2008 de l'Etat attribuait 318 millions pour les hautes écoles et la recherche, tandis que le poste formation occupait une place de choix avec 528 millions. Ceci permet au canton de Fribourg de bénéficier d'une attractivité supérieure à la moyenne dans les domaines de la formation. En revanche, son attrait économique en comparaison nationale est plutôt faible. Il apparaît donc clairement que le retour sur investissements que le contribuable fribourgeois est en droit de revendiquer n'est pas à la hauteur des espérances. L'Etat peut corriger cette lacune en mettant en place des structures disponibles susceptibles de maximiser l'exploitation de cette richesse inestimable qu'est le savoir. Dans son rapport, le Conseil d'Etat dit qu'il pourrait imaginer la constitution d'une société anonyme de «Seed Capital» dotée au départ de fonds publics. Notre gouvernement nous promet une proposition concrète pour décision dans le courant de l'année 2009.

M. le Commissaire du gouvernement, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous allez gagner du temps car un projet est prêt. Le voici. Il s'appelle Fricube. Un physicien et un économiste fribourgeois ont investi d'innombrables heures de travail dans la conception de ce projet. Ils ont mené des investigations approfondies sur de nombreux modèles de «Seed Capital», pratiqués en Suisse tout comme à l'étranger. De leurs recherches est né Fricube. Fricube serait une fondation de droit privé, dont le but est de déceler le plus tôt possible des idées innovantes et de préparer une commercialisation bénéficiaire en proposant des prestations de services et du capital d'amorçage. J'ai rejoint l'équipe de Fricube au printemps dernier car je suis intimement convaincu que cette structure pourrait combler les lacunes de notre canton dans les domaines de la promotion et de la commercialisation de la technologie. Pour être concret puisque le nerf de la guerre reste le financement, je vous donne brièvement quelques chiffres. Le plan d'affaires repose sur un financement tripartite: un tiers par l'Etat, un tiers par les milieux économiques et un tiers par des mécènes privés. L'apport financier total nécessaire sur cinq ans s'élèverait à 2,5 millions, dont environ un million serait à charge de l'Etat. Après la troisième année sont attendus les premiers revenus résultant de la migration des plans d'affaires et de leurs nouveaux produits vers d'autres partenaires. La planification financière montre que la fondation atteindra l'autofinancement après dix ans d'activité. Rien d'insurmontable pour un Etat qui a conscience que l'innovation et la recherche sont des éléments incontournables pour la création de la richesse dans une économie.

Mettons-nous donc au diapason des chercheurs qui savent mieux que personne qu'il faut réussir à faire aujourd'hui ce que tout le monde fera demain. Fort de ce constat, nous espérons que le Conseil d'Etat ne prendra pas deux ans pour nous présenter un projet, car deux ans c'est bien le temps que le gouvernement s'est

octroyé pour établir un rapport dont le contenu ne demandait pourtant pas d'investigations extraordinaires. Le domaine de l'innovation est un circuit de formule 1 sur lequel il faudrait éviter de rouler en 2CV.

Non sans remercier à nouveau le Conseil d'Etat de s'être positionné en faveur d'une fondation «Seed Capital», le groupe démocrate-chrétien demande au gouvernement de soumettre rapidement au Grand Conseil une proposition concrète pour décision et pourquoi pas Fricube.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris note du soutien du Conseil d'Etat au postulat de nos collègues Romanens et Bapst. Il se joindra au soutien pour effectivement aussi appuyer cette proposition.

Les capitaux de démarrage sont effectivement d'une importance considérable pour la promotion économique de notre canton. Sans cet instrument, les autres moyens d'appui à l'économie cantonale sont parfois hors de portée de certaines petites activités économiques qui démarrent. Un petit peu comme s'il manquait les trois ou quatre premiers échelons à une grande échelle; après ça va, mais les premières marches sont extrêmement difficiles à franchir. Cela nous paraît d'autant plus important que la création d'emplois sur place est une option qui prendra toujours plus d'importance à l'avenir puisque la délocalisation des entreprises a, elle aussi, certaines limites. Nous sommes tout à fait conscients que, liés à cette activité, il y a des risques mais qui devraient être amortis par le système dont a parlé mon collègue Collomb.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message N° 117 concernant la mise en place d'une fondation «Seed Capital».

Il est, à notre avis, indispensable de soutenir toutes les idées novatrices qui peuvent éclore dans notre canton, fruit de la valorisation du savoir dispensé par nos hautes écoles. Chaque initiative qui peut aider le démarrage d'une start-up mérite d'être prise en compte. On constate chaque jour que des idées, au départ anodines, peuvent donner le jour à des sociétés générant un nombre incroyable d'emplois et des chiffres d'affaires impressionnants. Cette fondation permettra, au premier stade de la création d'une entreprise, d'apporter l'aide indispensable et très souvent capitale pour l'éclosion de la start-up.

Par contre, le rapport ne dit pas quels sont les montants qui devront être mis à disposition de la structure de financement à créer. Peut-être que M. le Conseiller d'Etat pourra nous éclairer tout à l'heure sur ce point. Le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour la qualité de ce rapport et ses conclusions. C'est avec une grande satisfaction qu'il prend acte de celui-ci.

**Bapst Markus** (*PDC/CVP, SE*). Ich danke dem Staatsrat vorerst für den Bericht. Besonders interessant ist dabei die Sicht auf das nahe Ausland, was auf unserem Niveau eher ungewöhnlich ist. Aus dieser Auflistung ist ersichtlich, dass auch bei den «Seed Capital»-Fi-

nanzierungsstrukturen Innovation herrscht. Wissen und Technologie sind heute globalisierter denn je und beeinflussen stark den Wettbewerb unter den Kantonen, aber vor allem auch unter den Staaten. Wir müssen daher alles dafür tun, durch Forschung und Entwicklung auch eine möglichst hohe lokale Wertschöpfung zu erreichen. «Seed Capital» ist dafür nur ein Element, aber hilft sicher. Ich freue mich denn auch darüber, dass der Staatsrat die Schaffung einer «Seed Capital»-Finanzstruktur anerkennt.

Persönlich würde ich die Schaffung einer gemischt-wirtschaftlichen Struktur (Private/Staat) in Form einer AG oder einer Stiftung bevorzugen. Die Zusammenarbeit privater und öffentlicher Kapitalgeber scheint mir aber erfolgsversprechend zu sein.

Der Staatsrat soll, dies gemäss Bericht, im Verlaufe des Jahres 2009 einen konkreten Vorschlag in der Hand haben. Kann uns Herr Staatsrat Vonlanthen aber sagen, wann das Parlament schlussendlich eine Vorlage zu Gesicht bekommt? Junge Unternehmer, Wissenschaftler und Ingenieure warten auf den Input.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je remercie les différents intervenants pour leur prise de position positive.

Il a été souligné que Fribourg dispose d'une Université et de Hautes écoles dont la réputation d'excellence n'est plus à faire. Ce sont des outils formidables et, dans le contexte de la crise économique que nous vivons actuellement, la valorisation du savoir pour la création d'emplois devient d'autant plus une urgence. Elle doit être une priorité de l'Etat. C'est bien dans cette optique que s'inscrit la création d'une fondation de «Seed Capital».

Vous avez pu lire ce qu'est le «Seed Capital» ou le «capital d'amorçage». C'est vraiment un premier apport en capital d'une entreprise. Les fonds sont réunis avant même la création de l'entreprise et sont utilisés pour financer les frais préalables à la mise sur le marché du premier produit de la société (frais de recherche et développement, prototype, étude de faisabilité, développement du business plan, etc.). Par la suite seulement vient le développement de la société financée par du capital-risque, puis au moyen d'autres modes de financement (crédit bancaire, augmentation des fonds propres, etc.). Le «Seed Capital» est donc un outil de financement stratégique intervenant avant même que la société ne soit active sur le marché et ne génère un chiffre d'affaires.

Le «Seed Capital» est vraiment un capital-risque, à forts risques. Là, il y a beaucoup de risques qui courent. Dans ce contexte-là, vous avez aussi pu voir que dans d'autres pays il y a une structure, il y a plusieurs structures intéressantes, mais en Suisse il n'y a pas forcément une structure de «Seed Capital». Il y a quelques éléments intéressants dans différents cantons qui peuvent être, non pas copiés, mais en tout cas pris comme une orientation pour des modèles dans le canton de Fribourg. Dans notre canton, il existe une société Capital-Risque Fribourg SA pouvant donner un soutien à ces nouvelles start-up. Depuis 1998, depuis l'existence du capital-risque de cette société, dix-neuf entreprises ont été soutenues pour un montant d'environ 3 millions de francs. Ainsi, le «Seed Capital» est une institution

ou un instrument extrêmement important aussi pour le canton de Fribourg et notamment à cause d'un environnement très intéressant. Vous le savez, de nouvelles institutions ont été créées comme l'Institut Adolphe Merkle, le guichet unique de transfert technologique ou le pool scientifique et technologique de Fribourg. Toutes ces structures sont à même de stimuler la créativité et conduire à la création de start-up novatrices. Donc, une structure de «Seed Capital» devrait satisfaire notamment deux conditions. Elle devrait se situer dans le réseau des structures de soutien existantes, assurer une complémentarité avec ces dernières et avoir un lien étroit avec les hautes écoles, notamment avec l'Institut Adolphe Merkle.

Nun, meine Damen und Herren, habe ich festgestellt, dass bei Ihnen allen etwas Ungeduld herrscht. Sie sagen, man müsste rasch vorwärts gehen. Und der Staatsrat ist mit Ihnen einig, dass wir hier rasch vorwärts gehen müssen und wir wollen noch dieses Jahr entsprechende Vorschläge unterbreiten.

Le Conseil d'Etat a déjà réfléchi à des modèles possibles. Il avait parlé d'une société anonyme, donc d'une structure plutôt étatique, et il avait aussi fait mention, M. le Député Collomb l'a souligné, qu'il y a des modèles de PPP (partenariat privé public). Comme M. Collomb le dit, on pourrait là vraiment gagner du temps et je dirais même aussi gagner de l'argent si ce modèle pouvait être réalisé. Nous avons aussi pu déjà prendre connaissance de ce modèle Fricube qui est un modèle intéressant. Le Conseil d'Etat va analyser attentivement les différentes possibilités et il va rapidement pouvoir vous proposer un modèle qui pourrait avoir du succès. Il estime que la création d'une structure de «Seed Capital» permettrait de combler un manque et représenterait un moyen supplémentaire de stimuler et soutenir notre économie.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Postulat N° 2024.07 Eric Collomb (héberger l'innovation par la création d'un parc technologique)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Sans m'étendre trop longuement sur ce qui me semble être une évidence pour un canton qui a l'ambition de se profiler sur les marchés high-tech, je tiens à vous annoncer brièvement tout de même quelques points importants qui pourront, j'espère, vous convaincre de soutenir ce postulat.

La qualité de la formation dans nos hautes écoles est reconnue. La constitution de la fondation Adolphe Merkle va permettre à notre canton de tenir le rôle de leader dans la recherche sur la nanotechnologie. Ces produits innovants ne naissant pas dans une entreprise existante ou pas exclusivement dans une entreprise existante, la création d'entreprises start-up représente

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 décembre 2007, BGC p. 2140; réponse du Conseil d'Etat le 16 décembre 2008, BGC février 2009 pp. 360ss.